SERVICE JURIDIQUE

Appui exclusivement dans le domaine du droit rural :
- baux et autre contrat
- contrôle des structures
- chemin et servitude
- transmission du patrimoine
- société

200 € HT
RÉDUCTION DE 50%
pour les adhérents JA ou FDSEA 2023

Forfait d'accès donnant droit à des échanges illimités par mail

Prestations supplémentaires (RDV, rédaction contrat,...) accessibles selon grille tarifaire ou devis spécifique

OUVERT À TOUS LES AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT

06.75.60.68.30 gie.agriavenir@gmail.com

RÉUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°894 | Vendredi 26 avril 2024

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

France

> Troubles du voisinage : « nous avons remis le coq et l'église au milieu du village » p.3

Infos pratiques

> Abattoir de Pamiers : les horaires pour les jours fériés du moi de mai p.4

Actualité

> Chronique ovine : prévenir les maladies infectieuses chez les agneaux p.6

> « Distance Riverains », un nouvel outil numérique chez Arvalis pour se conformer à la DSPPR p.7

> Les mesures de prévention contre la mouche des semis se conjuguent au pluriel p.6

JA/FDSEA

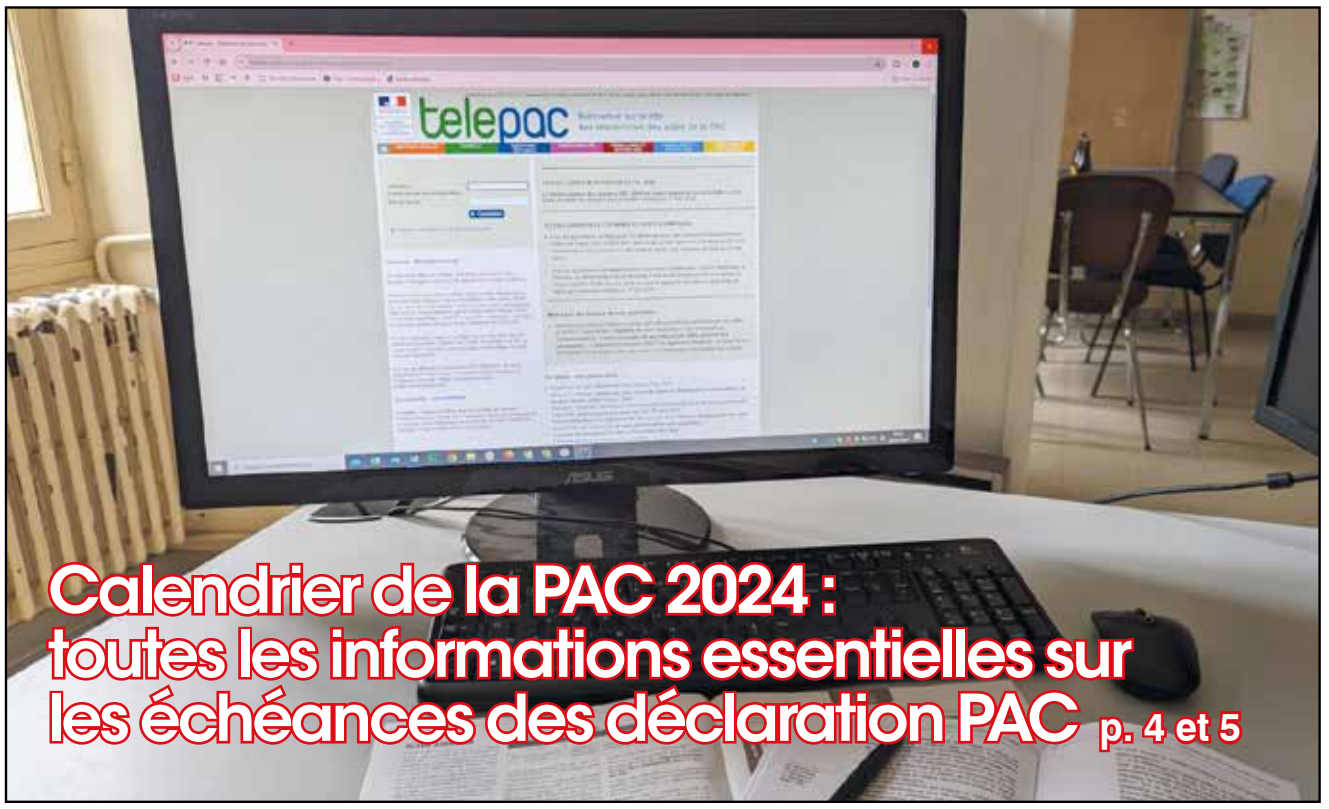
> Les syndicats vous informe sur la situation et l'avancement des demandes d'indemnisation concernant la MHE p.12

Chambre d'agriculture

> Campagne d'irrigation 2024 : un remplissage poussif des ressources et des innovations techniques p.8

Petites annonces

Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11



Calendrier de la PAC 2024 : toutes les informations essentielles sur les échéances des déclaration PAC p. 4 et 5

Calendrier PAC 2024 : Synthèse et récapitulatif des délais et des dates butoires à avoir en tête pour la PAC 2024.
Ce calendrier vous permet de comprendre en un coup d'œil les périodes importantes et échéances pour les déclarations, les dépôts de justificatifs ou encore les paiements qui concernent les différents volets de la PAC 2024.

JA/FDSEA P. 2



MICKAEL CATHALA : QUAND L'INSTALLATION DÉPEND D'UNE OCCASION INATTENDUE

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 9

MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE

PRISE EN CHARGE DES FRAIS VÉTÉRINAIRES : DEMANDE AVANT LE 30 AVRIL

ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993

EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE

- COMPTABILITE
- CONSEIL
- GESTION
- SOCIAL

Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr

Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères

Du nouveau dans votre radio !



PYRÉNÉES FM La Radio
Entre Atlantique et Méditerranée

Pyrénées FM

Téléchargez notre Nouvelle Appli Mobile

Disponible immédiatement et gratuitement

Google Play

App Store

Mickael Cathala : Quand l'installation dépend d'une occasion inattendue

INSTALLATION Installé depuis janvier 2023, Mickaël Cathala élève un petit troupeau de limousin à Leran. Jeune homme passionné, il explique comment en s'installant il a donné une place important à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.



« Je me suis dit si je ne m'installe pas là, je ne le ferai peut-être jamais »

Je m'appelle Mickael Cathala, je me suis installé en janvier 2023, sur la commune de Léran, en vache limousine. Je ne sais pas vraiment si j'ai toujours voulu faire ce métier, mais ce qui est sûr c'est que ça m'a toujours attiré, j'y avais déjà pensé mais ce n'est pas toujours facile de trouver quand on est hors-cadre familial.

Avant de m'installer, j'ai été chauffeur poids lourds et salarié agricole pendant 4 ans chez un patron, et j'aurai eu l'opportunité de m'installer chez lui, mais finalement, ça n'a pas abouti. Donc je me suis dit que je me n'installerais peut-être pas tout de suite, que le parcours serait un peu long… et finalement c'est arrivé, un peu comme ça…

L'an dernier, j'ai eu l'opportunité de reprendre l'exploitation de la mère de ma compagne, et comme j'avais toujours un peu eu en tête l'idée de m'installer j'ai saisi l'occasion, je me suis dit « si je ne le fais pas là, je le ferai jamais ». Et donc voilà comment j'en suis là aujourd'hui, je me suis lancé et je me retrouve exploitant, avec mon petit troupeau de limousines et je suis le plus heureux.

Depuis que je me suis installé, j'ai agrandi le troupeau, j'ai une dizaine de vaches en plus, que je suis allé chercher à Limoges, et j'ai aussi récupéré quelques hectares supplémentaires dans le secteur de Camon. Après je veux continuer ça, je n'ai pas forcément envie d'augmenter le troupeau, j'ai 28 mères et un taureau, si je monte à 30/35 mères ça sera le maximum c'est sûr. En fait j'ai envie de garder un petit troupeau parce que j'ai envie de pouvoir continuer à travailler seul, ça me correspond bien.

« Ma priorité c'était de trouver mon équilibre personnel et professionnel »

Depuis que je me suis installé, je n'ai pas vraiment changé le fonctionnement de l'exploitation. En fait je savais qu'en partant de rien c'était difficile de s'installer, alors là, en arrivant sur une structure ou tout est plus ou moins déjà en place, je n'avais pas envie de tout chambouler tout de suite. J'ai les terres en fermage, les bâtiments en état, un troupeau qui va bien. Pour la commercialisation c'est pareil, j'ai repris l'existant, je vends quelques bêtes aux bouchers et à la boucherie du Carrefour de Lavelanet, mais sinon tout part avec le maquignon.

Ce que je voudrais faire évoluer par contre c'est la reproduction, j'ai un taureau, donc l'idée c'est d'investir dans un nouveau taureau tous les trois ou quatre ans, et comme ça j'aurais des bêtes 100% de mon troupeau. J'y tiens à cette idée parce que je crois que c'est ça qui fait que tu peux avoir un troupeau qui te correspond, avec des bêtes qui te connaissent, qui sont habituées à toi, ça simplifie la vie au quotidien quand même.

Pour les terres, j'ai une grande partie en production de céréales : tournesol, mais, luzerne, fèverole, orge… et comme ça je suis en autoconsommation, je n'achète pas du tout d'aliment, je produis moi-même et je donne tout à mes bêtes, et s'il y a du surplus je vendrai en coopérative. Et après il me reste quelques landes de parcours, quelques pacages pour les bêtes, autour des bâtiments principalement.

Voilà, en fait l'important pour moi c'était un équilibre entre la vie pro et le vie perso, et pour ça il faut s'organiser au mieux, et surtout faire les choses simplement je crois. On sait que l'élevage c'est beaucoup de temps, et l'agriculture en général d'ailleurs. Ma compagne elle sait ce que c'est puisque ses parents étaient agriculteurs, mais on est une nouvelle génération, on voit peut-être la vie un peu différemment. J'avais vraiment envie qu'on ait chacun nos vies professionnelles bien séparées. Alors ça n'empêche pas que le soir, ou le week-end parfois elle m'accompagne à la ferme, qu'elle me donne un petit coup de main, mais parce que ça lui plait à elle aussi. En fait je n'ai surtout pas envie que si un jour c'est un peu compliqué à la ferme, ça impacte à la fois notre vie professionnelle et notre vie personnelle.

Donc on sépare les deux, et de mon côté je fais en sorte de ne pas passer mon temps à la ferme et de m'organiser pour avoir du temps libre : quand les vaches sont à l'herbe par exemple, je vais voir si tout le monde va bien, une fois le matin une fois le soir et voilà, je ne me mets pas plus de contrainte que nécessaire.

« Il faut savoir s'entourer pour réussir son parcours à l'installation »

Pour parler un peu plus de mon parcours d'installation, j'ai plutôt pris la voie classique on va dire. Accompagnement par le Chambre d'Agriculture, le Crédit Agricole et Groupama.
Au Crédit Agricole j'ai été accompagné par Stéphanie Dedieu Lebrun, et honnêtement je n'ai rien à redire sur l'accompagnement, le conseil, l'écoute. En fait, ma belle-mère avait déjà les comptes et le suivi au Crédit Agricole pour la ferme, donc je me suis naturellement tourné vers eux pour mon installation. Je savais que c'était des partenaires de confiance.

J'avoue qu'au début, quand on s'installe on est un peu perdu, on ne sait pas trop par où commencer, surtout sur le volet financier, donc c'est rassurant d'être accompagné par les bonnes personnes.

Au Crédit Agricole, on m'a conseillé sur le financement de mon projet, mais aussi dans l'anticipation du plan économique et du financement de mon projet. Par exemple, sous leurs conseils, je suis partie avec un fond de roulement, c'est-à-dire que j'ai une année de battement en quelque sorte, que j'ai le temps de tout mettre en place pour que financièrement l'exploitation sois le plus stable possible. On ne sait jamais ce qui peut arriver, et s'il y a un coup dur sur la première année d'installation, ça peut être rude d'assumer tous les remboursements, les crédits, etc… Ce fond de roulement, ça me permet d'être un peu plus tranquille, de me dire que je vais pouvoir gérer financièrement.

Si je devais donner un seul conseil aux jeunes qui veulent s'installer, c'est vraiment qu'il faut savoir s'entourer pour réussir son parcours à l'installation, et ne pas avoir peur de demander de l'aide parce que sans ça, on peut vite se sentir décourager je crois.

A.D

L'ŒIL DU PROFESSIONNEL SUR L'INSTALLATION DE MICKAEL

STÉPHANIE DEDIEU LEBRUN

SUD MÉDITERRANÉE

Nous avons réalisé en tandem avec Gaëlle COMMINGES la visite sur l'exploitation que souhaitait reprendre Mickael. Il a ainsi pu nous présenter son projet de reprise, sur une exploitation connue de notre établissement financier. Ensemble, nous avons co-construit le plan de financement. L'accompagnement se poursuit encore aujourd'hui. En effet, nous avons effectué au mois de mars 2024 un temps d'échanges à "Un an de l'installation" dans le but de réaliser un point sur le démarrage de son activité. Je suis fière que le Crédit Agricole Sud Méditerranée en tant que Partenaire engagé de du financement et de l'assurance de l'agriculture sur l'Ariège contribue à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

La Maism de l'Eleveur
votre devis sur www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
CHÉNEAU ÉCO GALVANISÉ EPS 2.4MM 17,60€/ML*
CHÉNEAU GRANDE CAPACITÉ GALVANISÉ EPS 2.4MM 22,75€/ML*
CHÉNEAU À BOULONNER GALVANISÉ EPS 2.4MM 22,15€/ML*
LIVRAISON GRATUITE**
*Prix HT pour 100ml MINIMUM soumis à conditions **sur France métropolitaine, à partir de 12000€ HT

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR
et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE : boutique.reussir.fr

Troubles du voisinage : « nous avons remis le coq et l'église au milieu du village »

LOI La loi qui vise à limiter les conflits de voisinage, notamment à la campagne et les plaintes de plus en plus nombreuses des néo-ruraux contre les agriculteurs, a été adoptée le 8 avril après un cheminement législatif assez rapide puisque la proposition portée par la députée Nicole Le Peih (Renaissance, Morbihan), avait été déposée en juillet 2023. Ce texte vient consacrer dans le code civil le principe de responsabilité fondée sur les troubles anormaux du voisinage, posé par la jurisprudence, tout en l'assortissant de limites.

Cette loi était réclamée et attendue par la profession. Elle constitue pour la FNSEA et Jeunes Agriculteurs une vraie victoire syndicale. Nous devons y voir la reconnaissance de notre métier parce qu'il constitue réellement une activité économique pleine et entière. Quel que soit l'orientation de notre exploitation, nous travaillons sur du vivant, végétal ou animal. Nous avons besoin d'aller dans nos champs, de semer nos blé, orge, colza, tournesol, maïs, de faire les moissons jusque tard dans la nuit, de traire nos vaches, de nourrir nos poules et nos cochons… Cette loi est une réelle avancée qui vient protéger les agriculteurs, le monde rural et renforcer la liberté d'entreprendre en agriculture.

Elle vient remettre l'église au milieu du village et dire à certains aigris en mal de tranquillité que le monde agricole et rural est une entité vivante. Il est quand même paradoxal que certains rurbains qui ont quitté la grisaille, les bouchons et la pollution de leur ville, inconvénients qu'ils ont subis quotidiennement pendant des années, s'en prennent aux agriculteurs qui les nourrissent trois fois par jour. Autrement, ces rurbains ont accepté de se plier aux contingences de la ville mais refusent celles de la campagne ! Un comble. Ils sont atteints du syndrome « Coq Maurice », ce brave gallinacé accusé, en 2019, de chanter trop fort et trop souvent dans l'Ile d'Oléron au point que certains en auraient fait, volontiers, leur plat dominical. Que ces nouveaux habitants ruraux soient incapables de s'adapter aux conditions de la vie rurale est une chose. Qu'ils ne viennent pas nous imposer leur manière de vivre et une vision fantasmée, presque muséographique de la vie à la campagne.

Il est surtout regrettable qu'il faille en venir à voter un texte législatif pour organiser une cohabitation qui ne mériterait que du bon sens. Car il faut l'avouer, les conflits de ce type restent plutôt rares, en tout cas nettement moins nombreux que dans les villes ou les zones périurbaines. C'est à cause d'une ultra-minorité que de telles dispositions viennent d'être consacrées par la représentation nationale. On peut certes le regretter. Mais maintenant, la loi est là qui vient sanctuariser l'activité agricole et préserver son potentiel de développement économique de même qu'elle protège par extension les autres activités économiques rurales, dont les industries agroalimentaires. En clair : Si on choisit la campagne, on doit l'accepter telle qu'elle est, c'est-à-dire avec les gens qui travaillent et qui la font vivre. Nous devons surtout ouvrir nos fermes, cultiver le vivre ensemble comme nos chartes de bon voisinage. Nos campagnes sont vivantes !

Luc Smessaert
Vice-président de la FNSEA



BRÈVE AGRICOLE / PLOA : Derniers ajustements avant examen

Jusqu'au bout ce texte sera scruté de près par les syndicats agricoles, en particulier par la FNSEA et Jeunes Agriculteurs qui ont été en première ligne à l'automne et cet hiver pour que le futur projet de loi d'orientation agricole ne soit pas une coquille vide. « *Personne ne doit considérer que, parce que nous ne sommes plus au milieu des autoroutes, le problème est réglé* », a averti le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, lors de son audition le 10 avril dernier devant les députés de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Stockage de l'eau

C'est parce qu'il manque un certain nombre d'éléments dans ce texte que les deux syndicats font feu de tout bois pour compléter un texte jugé incomplet. « *Ce qui est aujourd'hui sur la table ne nous paraît pas complet* », a indiqué le patron de la FNSEA dont les services ont déposé une soixantaine d'amendements auprès des parlementaires. Il a pointé plusieurs manques. Premier d'entre eux : une définition précise de la souveraineté agricole et alimentaire. Le syndicat majoritaire souhaite notamment clarifier cette définition pour éviter, que l'agriculture ne soit assimilée ou transformée en bien public. Il propose ainsi de rédiger l'article 1er du Code rural en commençant par cette formulation : « *La protection, la valorisation, le développement de l'agriculture sont d'intérêt général majeur et défendus au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation* ». La FNSEA et JA souhaitent également mettre en cohérence ce texte avec le droit de l'environnement, notamment en ce qui concerne la politique de stockage de l'eau. « *Toute atteinte portée à l'agriculture dans le cadre de la préservation et de la gestion durable des zones humides doit être nécessaire et proportionnée à sa protection qui est également d'intérêt général* », justifie-t-on dans l'entourage d'Arnaud Rousseau.

Aide au passage de relais

Pour étoffer ce texte sur son volet transmission, la FNSEA demande notamment de « *supprimer le module d'évaluation des principaux déterminants de la qualité et de la santé des sols* » et d'y adjoindre surtout « *un module d'évaluation de la valeur de l'exploitation selon une méthode économique reconnue* ». Car la pérennité d'une installation tient pour une part importante au facteur économique, explique-t-on à la FNSEA. De même a-t-elle déposé un amendement pour une « *aide au passage de relais* » afin de consolider la transmission-installation. « *Cette aide pourrait être allouée aux chefs d'exploitation agricole âgés de 59 ans au moins et ayant exercé cette activité à titre principal pendant une durée fixée par décret, s'ils cessent définitivement leur activité agricole et rendent leurs terres et les bâtiments d'exploitation disponibles pour une installation aidée ou la consolidation d'une installation aidée* ». La FNSEA précise que cette aide pourrait être transitoire, d'une durée de cinq ans au maximum entre activité et retraite. Elle pourrait prendre la forme d'une allocation financière d'environ 1 100 € par mois, en référence au minimum de retraite à 85 % du Smic. Par ailleurs, le syndicat majoritaire n'estime pas nécessaire de créer des groupements fonciers agricoles d'investissement (GFAI) et se montre favorable à privilégier le renforcement de l'existant, c'est-à-dire des GFA mutuels. « *Des groupements initiés de longue date par la profession agricole et qui ne comportent pas le risque de spéculation et donc de renchérissement du foncier* », explique-t-on à la FNSEA.

Définition de la haie

Sur le volet compétitivité et transmission-installation, la FNSEA et JA souhaitent alléger « *la fiscalité applicable aux bénéficiaires d'une transmission à titre gratuit de biens ruraux loués par bail à long terme lorsque ces bénéficiaires s'engagent à les conserver pour une longue durée* ». De même souhaitent-ils augmenter le taux d'exonération permanente des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, en le faisant passer de 20 % à 50 %. Les deux syndicats veulent voir ces dispositions incluses dans l'actuel projet de loi. « *Tout ce qui concerne la fiscalité, nous dit-on, sera reporté au prochain projet de loi de finances, tout ça nous paraît fort loin, dans un futur incertain* », avait déclaré Arnaud Rousseau le 10 avril devant les députés.

Enfin parmi d'autres éléments quasi-dirimants, la FNSEA regrette que le projet de loi n'apporte pas de véritable simplification sur les haies (article 14 du PLOA). Sur ce seul chapitre, la FNSEA a déposé onze amendements, visant notamment à « *clarifier la définition de la haie, en s'appuyant sur celle de la PAC* », à simplifier les démarches administratives ou encore « *à ne pas appliquer systématiquement la compensation environnementale pour toute destruction de haie* »

Christophe Soulard
Actu Agri

Calendrier de la PAC 2024

CALENDRIER PAC 2024

Synthèse et récapitulatif des délais et des dates butoires à avoir en tête pour la PAC 2024.

Ce calendrier vous permet de comprendre en un coup d'œil les périodes importantes et échéances pour les déclarations, les dépôts de justificatifs ou encore les paiements qui concernent les différents volets de la PAC 2024.

Toutes demandes d'aides	Dépôt des déclarations dur TELEPAC, déclaration de surfaces y compris les aides rattachés : 1er avril – avant le 15 mai
DPB	Transfert des surfaces admissibles & clauses de transfert des DPU : 1er avril – avant le 15 mai
ICHN	Dépôt : 1er avril – avant le 15 mai
MAEC, Aides bio	Confirmation de l'engagement : 1er avril – avant le 15 mai
Aide bovins (UGB)	Dépôt des demandes sur TélePAC : 1er janvier – au 15 mai
Aide veaux sous la mère & veaux bio	Dépôt des demandes sur TélePAC : avant le 15 mai ; 1er janvier – Joindre les documents attestant des veaux éligibles : au 15 mai
Aide ovines & caprine	avant le 31 janvier – Période de détention obligatoire : du 1er février – au 11 mai
Aide qualité blé dur	Joindre les copies des factures d'achats des semences certifiées : 1er avril – avant le 15 mai
Aide assurance récolte	Dépôt déclaration d'assolement à faire auprès de l'assureur (selon la nature de culture) : 1er avril – avant le 15 mai

Abattoir de Pamiers, l'organisation des abattages pour les jours fériés du mois de mai

Semaine 18 29/04 au 03/05	*PAS DE CHANGEMENT* NI POUR LES JOURS D'ABBATAGE, NI POUR LES JOURS D'ENTRÉE DES ANIMAUX	Mer. 1er mai	
		Entrée porcs & veaux de 16h à 19h	
Semaine 19 06/05 au 10/05	*PAS DE CHANGEMENT* NI POUR LES JOURS D'ABBATAGE, NI POUR LES JOURS D'ENTRÉE DES ANIMAUX	Mer. 8 mai	Entrée porc (hors plein air) & veaux de 16h à 19h
		Jeu. 9 mai	Entrée ovin de 10h à 13h / Entrée veaux & gros bovins de 15h à 19h
Semaine 21 20/05 au 24/05	*PAS DE CHANGEMENT* NI POUR LES JOURS D'ABBATAGE, NI POUR LES JOURS D'ENTRÉE DES ANIMAUX	Lun. 20 mai	Entrée porc, veaux & équins de 19h à 20h
		Mar. 21 mai	Entrée ovin de 10h à 13h / Entrée veaux + gros bovins de 15h à 19h

INFOS PRATIQUES

	• Un exemplaire de la déclaration PAC • L'ensemble des documents cités dans la conditionnalité • Formulaire d'autorisation de signature pour les GAEC
Acomptes dés le 16 oct. — Solde Décembre	• Lettre de fin d'instruction
	• Avis d'imposition • Registre d'élevage pour l'ICHN animal / Factures de vente pour l'ICHN végétal
Paiement Mars 2025	• Attestation de l'organisme certificateur • Rapport de contrôle annuel de l'organisme certificateur
urée minimale de détention pendant 6 mois	• Registre des bovins & pièces justificatives de mouvements
	• Registre d'élevage et facture de vente • Preuve d'adhésion ODG • Pour les veaux bio attestions de l'organisme certificateur
	• Liste des n° des repères d'identification livrés et leur date de pose ou le carnet d'agnelage • Document de suivi des femelles éligibles (vente, achat, bons...)
Contrat blé dur à conserver Jusqu'au 31 déc. 2024	• Contrat de livraison annuel avec un collecteur à conserver jusqu'au 31 décembre 2024 & toutes les étiquettes des sacs de semences
Transmettre l'attestion d'assurance avant 31 oct. — avant le 30 nov. — yer sa cotisation à l'assureur Paiement Mars 2025	• Contrat d'assurance récolte



INFORMATION SUR LE PAIEMENT DE L'AIDE "LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES"

L'organisme payeur, l'ASP (agence de services et de paiement) a informés les services de l'Etat que :
le versement de l'aide couplée végétale "Légumineuses fourragères" 2023
ne serait pas versée le 26/04 prochain comme annoncé précédemment.

Ce retard est lié à un calcul du montant à l'ha erroné et ayant dû être corrigé. Une liquidation a été programmée hier, mardi 23/04/24, pour une
arrivée sur les comptes bancaires des demandeurs le 06/05 prochain.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires

L'unité PAC de la DDT reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
05 61 02 15 56

Les mesures de prévention contre la mouche des semis se conjuguent au pluriel

MOUCHE DES SEMIS Le Contrat de solutions, ce sont 45 partenaires du secteur agricole qui s'engagent pour des solutions concrètes, efficaces et durables pour la protection de toutes les cultures. 114 fiches détaillent les leviers pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires. Zoom sur les techniques prophylactiques pour gêner le cycle de la mouche des semis en culture légumière, résumée dans la Fiche solution 107.



La mouche des semis est un ravageur polyphage avec une préférence pour les légumineuses. Les femelles privilégient les sites de ponte assurant nourriture et humidité aux futures larves. Si la température est optimale (20-25°C), les œufs éclosent en quelques jours. L'activité des larves, sensibles aux fortes températures et à la sècheresse, se réduit au-delà de 27°C et reprend à l'automne. Les périodes de semis les plus exposées vont d'avril à juin et toutes les régions peuvent être touchées. Lorsque les dommages causés par la mouche du semis deviennent visibles, il est déjà trop tard pour intervenir.

L'association gagnante : Combiner les mesures préventives

Les cultures sont les plus sensibles pendant la période de levée (2 à 3 semaines après le semis). La lutte repose essentiellement sur des mesures préventives :

Eviter la présence de matière organique (MO) mal décomposée dans le sol au moment du semis :

- Détruire les couverts hivernaux le plus tôt possible
- Utiliser des fumiers décomposés
- Anticiper l'incorporation au sol de MO fraîche et respecter un délai de 2 mois avant de semer
- Eviter le semis direct, surtout en présence de MO dans la couche superficielle du sol

Eviter de semer dans des sols fraîchement travaillés (semis rapprochés du labour)

- Assurer un délai suffisant entre le labour et le semis, raies de semis non creusées, limiter l'irrigation à la levée
- Mettre à profit ce délai pour Soigner sa préparation : limiter le travail du sol pendant les 3 semaines précédant le semis et un travail superficiel (destruction mécanique de faux semis) ont un effet desséchant défavorable à la survie des œufs et des larves.

Eviter les températures fraîches allongeant la levée, et un temps humide empêchant le dessèchement des œufs de mouche. Plus particulièrement :

- Conditions de semis : éviter l'humidité superficielle du sol au semis, semer sur un sol suffisamment réchauffé, limiter la profondeur de semis dans les terres ressuyant mal, semis à moins de 2 cm de profondeur pour les haricots, semis à 3-4 cm de profondeur maximum pour les pois (semoir de précision)
- Conditions de levée : Favoriser la vigueur germinative, Utiliser si nécessaire un engrais starter pour accélérer la croissance des légumes

Ces pratiques doivent être combinées entre elles pour être efficaces surtout lorsque les conditions, en particulier climatiques, sont favorables au développement du bioagresseur.

Contrat Solution

La chronique ovine : Prévenir les maladies infectieuses chez les agneaux

La meilleure des préventions des maladies infectieuses reste la protection colostrale associée à une bonne l'ambiance dans les bergeries et aux règles d'hygiène. Des vaccins sont également commercialisés pour la plupart des pathologies.

Les pasteurelloses se développent dans les bergeries qui présentent des défauts de circulation d'air. Une bonne ventilation favorise en effet l'entrée d'air sans courant d'air au niveau des animaux puis sa sortie en éliminant l'ammoniac, l'eau et la poussière. La présence de moisissures au plafond ou sur les murs est le signe d'une mauvaise ventilation. La colibacillose peut prendre plusieurs formes : la septicémie (« agneau baveur »), l'agneau mou et la présence de diarrhées. Plus l'animal est jeune et plus la maladie est rapide. Le conseil du vétérinaire est indispensable pour mettre en place un traitement préventif ou curatif.

Une voie d'entrée pour l'arthrite

Les arthrites apparaissent le plus souvent sur des agneaux âgés de plus de 15 jours mais la contamination a eu lieu dans la première semaine. Le germe est entré par une plaie (nombril, trou d'oreille, queue) et s'est glissé dans une articulation par voie sanguine. La désinfection du nombril le plus tôt possible après la naissance et de la boucle avant sa pose sur une oreille sèche est une des principales mesures de prévention. Pour le nombril, les solutions iodées accélèrent le dessèchement du cordon. Pour les oreilles ou les boucles, de nombreux désinfectants sont utilisés en liquide ou en pommade.

Laurence Sagot (Idele/CIIRPO)

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire



20 % de la mortalité des agneaux avant 60 jours sont directement liés à une maladie infectieuse. Crédit Photo : CIIRPO

Le MASA poursuit avec la MSA son soutien pour accompagner les agriculteurs en difficulté

COTISATIONS SOCIALES Déploiement d'une enveloppe de prises en charge de cotisations sociales de 15 millions d'euros.

Dans le cadre du Fonds national d'action sanitaire et sociale (FNASS) de la Mutualité sociale agricole (MSA), le ministre Marc FESNEAU annonce la répartition d'une enveloppe de prises en charge de cotisations sociales (PEC) d'un montant de 15 millions d'euros pour accompagner les agriculteurs en difficulté.

Ainsi, 5 millions d'euros seront alloués spécifiquement pour les agriculteurs ayant subi des intempéries, en particulier les tempêtes Ciaran et Domingos et les inondations dans les Hauts-de-France. 4 millions d'euros seront consacrés à la filière élevage, notamment pour soutenir les éleveurs qui font face à la maladie hémorragique épizootique (MHE). 1 million d'euros sera dédié à la filière apicole.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du plan d'actions face à la crise apicole annoncé le 23 février. Enfin, 5 millions d'euros seront octroyés selon des critères dits « généraux» au profit de tous les départements et de tous les secteurs de production.

Par ailleurs, dans le cadre des propositions de simplification en faveur des agriculteurs, l'évolution de certaines modalités d'octroi des PEC est apparue comme un enjeu majeur. Aussi, conformément à l'engagement du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, les caisses de MSA pourront désormais déroger à l'obligation de saisir les Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA). Par ailleurs, en réponse à une demande forte et récurrente de la profession agricole, les caisses pourront imputer ces PEC sur les appels de cotisations de l'année en cours et un agriculteur à jour de cotisations pourra également en bénéficier alors que, jusqu'à présent, seuls les agriculteurs en retard de cotisations étaient éligibles.

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

« Distance Riverains », un nouvel outil numérique pour se conformer à la DSPPR, la Distance de Sécurité Personnes Présentes et Résidents

DISTANCE RIVERAINS Un nouvel outil numérique 100% gratuit que propose ARVALIS pour connaître la Distance de Sécurité Personnes Présentes et Résidents (DSPPR) ou la Distance de Sécurité Riverains (DSR) d'un produit phytopharmaceutique. Destiné aux agriculteurs et aux techniciens, " Distance Riverains " répertorie plus de 2 200 produits et concerne plus de 30 espèces de grandes cultures. L'outil est en accès libre et accessible depuis son ordinateur et son smartphone.



Gain de temps et d'efficacité pour les agriculteurs

« *La réglementation prévoit des dispositions particulières sur les distances à ne pas traiter avec des produits phytopharmaceutiques près de zones habitées ou fréquentées. Cette réglementation est amenée à évoluer régulièrement et mérite donc une attention toute particulière de la part des utilisateurs* » explique Olivier Bray, ingénieur chez ARVALIS. « *C'est pourquoi, nous avons créé chez ARVALIS,* « Distances Riverains »*, un outil numérique gratuit au profit des agriculteurs qui répertorie toutes ces distances de sécurité. Mises à jour régulières, robustesse des données, accessibilité de l'information immédiate sur le terrain et ergonomie de l'outil :* « Distance Riverains » *procure un réel gain de temps et d'efficacité pour les agriculteurs* » ajoute l'ingénieur.

Connaître les distances de sécurité en quelques clics

« Distance Riverains » est disponible en ligne via un site internet. Il est accessible depuis son ordinateur et sur le terrain depuis son smartphone. La requête de la DSPPR/DSR du produit recherché se fait en quelques clics :

- Choix de la culture parmi les 32 propositions.
- Choix du produit parmi plus de 2 200 produits homologués (dans certains cas, la finalité de l'utilisation doit être précisée).
- Indication de la DSPPR/DSR à l'utilisateur.

Arvalis

A NOTER

Les substances de base – substances utilisées à des fins phytopharmaceutiques sans que ce soit leur vocation première – pour lesquelles la DSPPR/DSR est de 0 m ne sont pas répertoriées dans l'outil.

Les produits de traitement de semences, de sol et de matières premières agricoles stockées ne sont pas concernés par les DSPPR/DSR et ne sont répertoriés dans l'outil « Distance Riverains ».

Les produits présentés dans cet outil tiennent compte uniquement des usages reconnus par les fournisseurs de produits phytopharmaceutiques.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

CAMPAGNE D'IRRIGATION 2024 : UN REMPLISSAGE POUSSIF DES RESSOURCES ET DES INNOVATIONS TECHNIQUES

Après un début d'hiver sec, le remplissage des ressources, en particulier les retenues destinées à l'irrigation, était déjà compromis. Les pluies du début du printemps auront permis un bon remplissage de ces principales retenues. Toutefois, avec les conditions météo actuelles, sèches depuis la mi-mars, la dynamique de stockage marque le pas... Les perspectives de remplissage pour la prochaine campagne d'irrigation ne sont pas beaucoup plus optimistes que l'année dernière à la même époque. Côté technique, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège continue cette année à innover !

ETAT DES RESSOURCES

35 mm de pluie depuis le 15 mars à Léran, 18 mm à Montaut... Ce début de printemps 2024, à l'opposé du printemps 2023, est particulièrement sec. L'irrigation a donc d'ores et déjà démarré début avril assez logiquement sur les céréales à paille.

Au 22 avril, le barrage de Mondély est à un niveau satisfaisant de 2,6 Mm3 (66% de remplissage), alors qu'il y a un an il était à peine à tout comme le barrage de Filheit qui, grâce au pompage dans l'Arize démarré début avril, atteint désormais 3,8 Mm3, soit 77 % de remplissage

En revanche, le barrage de Montbel n'en est qu'à 32 Mm3, soit 53 % de remplissage.

D'après les espérances de remplissage de Montbel, le remplissage devrait atteindre à minima 40 Mm3, soit 66 % de remplissage, en début de campagne estivale fin juin 2024, c'est-à-dire le même niveau de remplissage que fin juin 2023. Dans ces conditions, des restrictions d'irrigation l'Hers-Vif et sur l'Ariège, avec des jours et des heures de coupures, sont d'ores et déjà à craindre pour cet été. Montbel court toujours après un remplissage satisfaisant depuis désormais 2 années, après le déstockage historique de l'été 2022. Pour les nappes souterraines, la situation est à peine plus satisfaisante : les niveaux sont globalement tout juste en dessous des moyennes mensuelles.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARIÈGE

Côté technique, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège continue d'innover sur l'accompagnement des irrigants. Ainsi cette année, l'équipe agronomie travaillera sur l'irrigation des prairies pâturées. 2 parcelles de prairies de la basse vallée de l'Ariège seront donc équipées pour 2 années de sondes tensiométriques. Au programme : suivi du pâturage, de l'état hydrique du sol et de la repousse de la végétation, pilotage de l'irrigation, pour des références techniques locales. Comme les années précédente, nous continuerons bien entendu à travailler sur les autres grandes cultures d'été : maïs conso et fourrage, maïs semences, soja, sorgho et tournesol.

Une quinzaine de parcelles de référence, elles aussi équipées de sondes tensiométriques et capacitives, seront donc installées en grandes cultures sur l'ensemble du nord du département, de Mirepoix à Daumazan-sur-Arize, en passant par la basse vallée de l'Ariège.

Enfin, nous continuons en 2024 le partenariat initié en 2020 avec l'association Bio Ariège Garonne sur le suivi de l'irrigation de tomates avec des parcelles de références en Ariège et en Haute-Garonne, mais aussi sur l'irrigation des pommiers avec une rencontre technique organisée le 23 mai prochain au Carlaret.

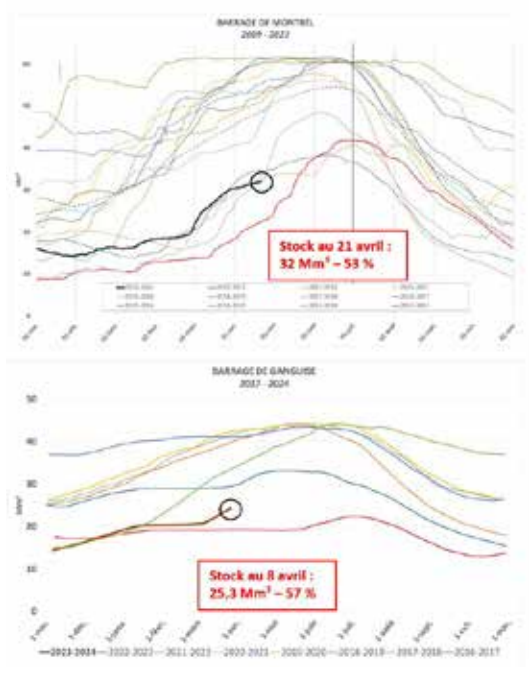
À partir des observations sur ces parcelles de références, différents bulletins techniques vous seront donc proposés durant la campagne: grandes cultures, légumes, arboriculture. Un bulletin d'informations hydrologiques fera également le point chaque semaine sur l'état des ressources en eau et les éventuelles restrictions.

BONNES PRATIQUES D'IRRIGATION : ATTENTION AUX DÉRIVES !

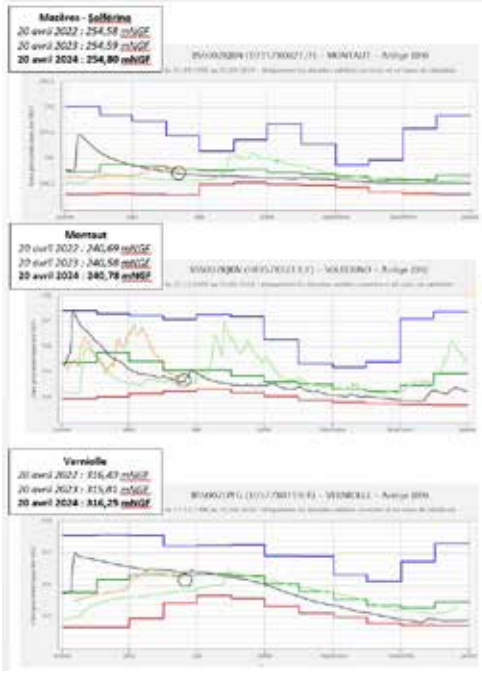
Compte tenu de l'état des ressources et des prévisions sur la basse vallée de l'Ariège, en 2024 il est particulièrement important de mettre l'accent sur les bonnes pratiques d'irrigation : des tours d'eau maitrisés bien entendu, à partir des conseils des bulletins irrigation, prenant en compte les caractéristiques hydriques des types de sols et les consommations spécifiques des différentes cultures. Il faut également rester vigilant par rapport aux dérives comme les fuites et surtout les arrosages intempestifs des routes ou des zones adjacentes aux parcelles irriguées, notamment à partir des lignes d'asperseurs en bordures. Pour les enrouleurs et canons d'extrémité des rampes et pivots, attention également à optimiser ses réglages pour ne pas arroser de manière intempestive les routes ou les abords de votre parcelle (terrains non agricoles, habitations...) au démarrage de chaque position. Bien entendu, il s'agit de quantités relativement faibles qui sont perdues par ces différentes dérives, mais nous incitons les agriculteurs à faire l'effort et à prendre le temps d'optimiser les réglages de leurs matériels d'irrigation afin de limiter ces dérives.

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège accompagne les irrigants sur la maitrise de leur irrigation : n'hésitez pas à nous contacter !

Contact : Stanislas POUDOU, Conseiller Agronomie et Irrigation
stanislas.poudou@ariege.chambagri.fr



Source : SMDEA & SMAHVL





Source : ades.eaufrance

CHAMBRE D'AGRICULTURE

LUNDI 29 AVRIL 2024
DEMONSTRATION DESHERBAGE MECANIQUE SUR MAÏS

Dans un contexte de fortes pressions pour réduire l'utilisation des phytosanitaires et sans S-Métolachlore en 2025, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège et la Fédération des CUMA 31/09, vous invitent à une journée démonstration sur le désherbage mécanique sur maïs.

La démonstration se déroulera le lundi 29 avril à Lézat sur Lèze et à partir de 14h chez Pierre POSSETTO du GAEC DE COUZY.

Adresse : Lieu-dit COUZY 09210 Lézat sur Lèze
Coordonnées GSP 43.262904 1.357000



PROGRAMME

► Accueil café
► Actus et rappels réglementaires (S-Métolachlore, ZNT/DVP, bandes tampons ...) et solutions désherbages chimiques en 2025
► Démonstration outils désherbages mécaniques

Pour plus de renseignements :
Amélie CHEVALOT – CA09 - 06 14 81 94 31
Julien MARTIN – FDCUMA 31/09 – 06 71 57 28 75



PRISE EN CHARGE DES FRAIS VÉTÉRINAIRES : DEMANDE AVANT LE 30 AVRIL !!!

La demande de prise en charge des frais vétérinaires des foyers MHE est à réaliser avant le 30 avril 2024 sur le site "démarches simplifiées" !

Comment faire la demande ?

► L'éleveur rassemble les éléments constitutifs de son dossier :
- Les documents relatifs aux soins : ordonnances et factures
- La liste des animaux morts de la MHE ou euthanasiés à ce titre
- Il remplit et remet un document prévu à cet effet au cabinet vétérinaire qui est intervenu

► Le cabinet vétérinaire vérifie les éléments et certifie la conformité

► L'éleveur dépose son dossier sur le site "Démarches simplifiées", il saisit les informations principales et dépose les documents attestés par le vétérinaire.

Pour plus d'informations :

MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE

EN BREF

Agriculture biologique : Freiner la vague de déconversions (FNSEA-JA)

« *Malgré une enveloppe portée à 90 millions d'euros lors du Salon International de l'Agriculture, l'aide (à l'agriculture biologique, ndlr) reste insuffisante pour permettre d'envisager une sortie de crise durable* », ont indiqué la FNSEA et Jeunes Agriculteurs, le 17 avril, dans un communiqué commun. Si les deux syndicats saluent l'augmentation de l'aide d'urgence et l'élargissement des critères d'éligibilité, ils continuent de déplorer l'insuffisance de l'enveloppe incapable selon eux « *de freiner la vague de déconversions* ». Pour sortir de la crise, la FNSEA et JA proposent que « *l'accès aux aides à la conversion pour l'agriculture biologique soit conditionné à une contractualisation portant à la fois sur le volume, le prix et la durée ou à une étude de marché en vente directe* ». Les deux syndicats agricoles insistent aussi auprès des Pouvoirs publics pour qu'ils respectent leurs obligations dans l'application de la loi Egalim*. Ils demandent enfin que « *l'Etat mette tout en œuvre pour verser aux agriculteurs biologiques leurs aides bio et leurs Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)* ».

(*) Soit un taux minimum d'approvisionnement de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique

ACTU AGRI

Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€
Prix au numéro : 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant :
Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction :
Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers
Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat
Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☏ 05 61 02 14 32
06 72 01 76 99

Impression :
Digitaprint -59361, Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale :
SAS REUSSIR - 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

Indicateurs de marché viande bovine

FNB

2023 - Semaine 16

	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie	Espagne	Ecoulement JB viande : sorties normales		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**58000**	**19000 (% /sem.2022)**	**9300 (% /sem. 2021)**	**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**6.12**	**5.92**	**4.05**	**Evol 2023/2022**	
S12	58 760	17 485 -16%	8 743 +10%	200	0 sem.	5.50	5.57	3.54	6.12	+11%
S13	58 443	16 401 -3%	8 275 -2%	800	0 sem.	5.49	5.57	3.56	6.12	+11%
S14	58 730	19 186 +3%	7 992 +0%	2 300	0 sem.	5.49	5.55	3.58	6.10	+10%
S15 (4 jours ouvrés)*	51 072	13 963 -24%	6 551 -17%	2 600	0 sem.	5.45	5.53	3.58	6.05	+8%
S16	56 984	20 050 +46%	8 377 +51%	3 700	0 sem.	5.44	5.51	3.60	6.05	+8%

Ovins — *Entrée abattoir*

Zone Sud

du 5 au 21 avril 2024

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	-	-
	16 à 19 kg	-	9,73	-	(-0,03)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	10,01	9,57	(+0,09)
	16 à 19 kg	-	9,77	9,13	(+0,09)
	19 à 22 kg	10,10	9,33	8,98	(+0,09)
	+ 22 kg	-	8,85	-	(+0,15)

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 5 au 21 avril 2024

Couleur	*Cours moyens relevés (en E/kg)*	Conformation U	R	O
Rose Très Clair		-	7,65	7,16
Rose Clair		8,10	7,45	7,14
Rosé		-	6,57	6,32

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 698,20 (-5,30)

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — ***du 5 au 21 avril 2024***

Blonds d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,55	4,45	-	3,95	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,35	4,25	-	3,60	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,55	3,50	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

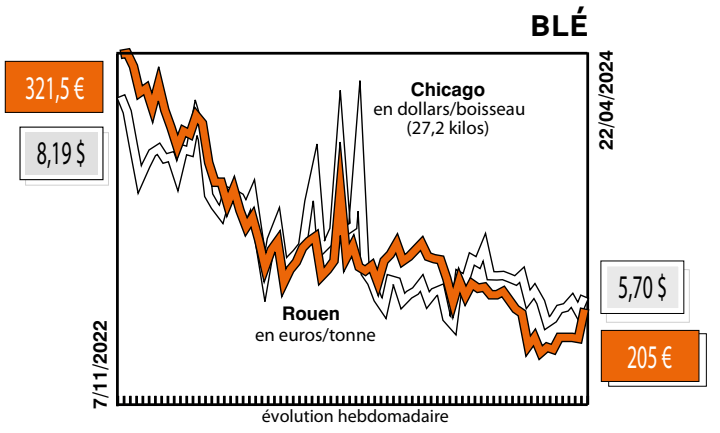
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,75	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,70	3,60	3,60	3,40	3,40
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,45	3,40	3,45	3,05	3,15
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,15	4,05	3,95	-	3,60	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,95	3,85	3,80	-	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,60	3,55	3,50	-	3,35	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

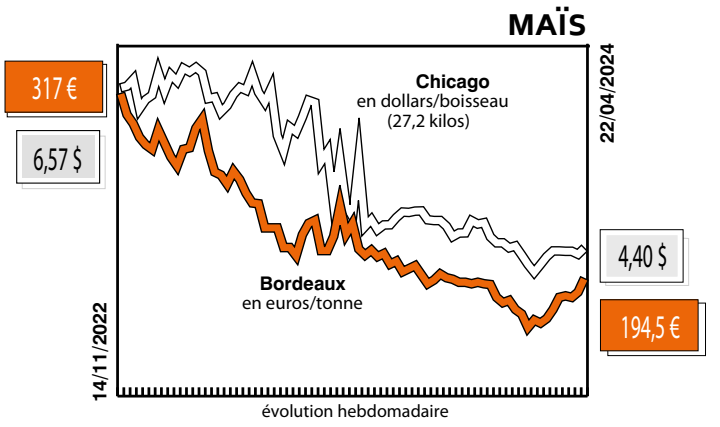
Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,60	3,50	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,40	3,35	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

Céréales

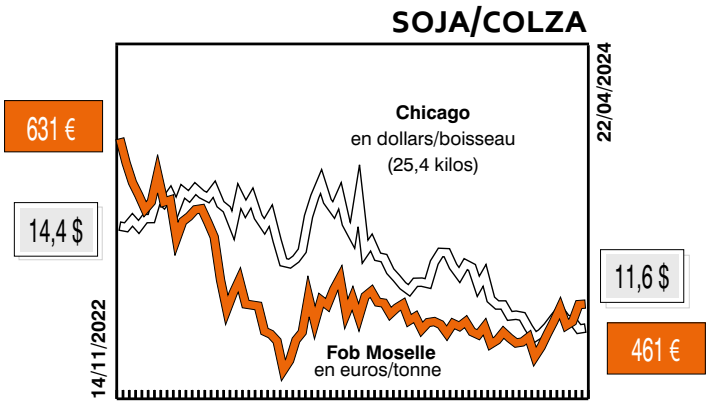
BLÉ



MAÏS



SOJA/COLZA



Bulletin de santé du végétal

COLZA

Sclérotinia : Fin de la période de risque.
Pucerons cendrés : Risque moyen. Surveillance indispensable.
Charançon des siliques : Risque faible à moyen. Vigilance renforcée.
Oïdium : Risque faible à ce jour.

CÉRÉALES À PAILLE

Septoriose : L'inoculum est présent sur feuilles basses et remonte sur les feuilles supérieures définitives. Les blés tendres sont concernés à l'exception des semis tardifs (sauf sur variétés alternatives comme Valbona). En blé dur, le risque est largement plus contenu (attention aux variétés sensibles). La montée de la maladie sur feuilles hautes pourrait être très rapide en particulier sur les zones ayant reçu de récentes précipitations.
Rouille brune : La maladie est en phase explosive sur blé tendre sur variété sensible à moyennement sensible. Les blés durs sont moins concernés pour le moment. Une surveillance attentive des parcelles doit être faite.
Rouille naine : La période de risque est atteinte pour les premiers semis, surveillance indispensable sur variétés sensibles.
Rhynchosporiose : des observations ponctuelles, surveillance des parcelles indispensable sur variétés sensibles et sur zone à risque (altitude).
Helminthosporiose : des observations sur variété sensible, évolution à suivre.

CULTURES DE PRINTEMPS

Ambroisies : présence potentielle des premières ambroisies parmi les adventices. Les conditions deviennent très favorables aux levées. C'est le moment de faire des faux-semis.

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

VENDS Cause retraite tuyau d'irrigation 6m en 100 ou en 50, environ 7 hectares - Tél : 05.61.67.03.21 (après 20h)

VENDS Cause retraite Faneur hydraulique KHUNE 4 toupie, 24 bras + plumeuse inox spécial canard gras et gaveuse Israélienne - Tél : 05.61.67.03.21 (après 20h)

VENDS Cause retraite herse plate dent de 25 + trisoc planche GD, semoir de prairie 13 disques 2m linéaire + benne cellule sur roue 2T et matériel bergerie - Tél : 05.61.67.03.21 (après 20h)

VENDS Broyeur à céréales, bon état, moteur 10 chevaux, avec chariot distributeur - Tél : 06.83.66.02.28

VENDS Broyeur à céréales, bon état, moteur 10 chevaux, avec chariot distributeur - Tél : 06.83.66.02.28

81 - VENDS semoir Kuhn Planter 2 9 rangs repliable très bon état – Tél : 06.28.19.33.40

81 - VENDS remorque vendange Idéale cubi vin 500L 300L 200L masses tracteur – Tél 06.80.05.76.95

81 - VENDS déchaumeur Penterra 20 dents 3M50 rouleaux + peigne état neuf – Tél 06.20.03.45.34

81 - VENDS cause retraite mat sol + fenaison + élevage B cellules + venti conne + vis - Tél : 06.20.61.76.29

81 - VENDS fauch cond Kuhn 283 andaineur Kuhn 4321 désileuse 3850 Kuhn semoir engrais Cosmo tracteur Landini 5H100 de 2012 3000H le tout BE – Tél : 06.12.21.58.36

31 - VENDS fauch KUHN GMD 602 Pirouette vicon fanex 463 remorque foin 6m plateaux 2x350 châssis alu simple pont petit prix - Tél : 06.17.52.08.30

31 - VENDS round ballers GHEL, faucheuse conditionneuse Vicon KM 241, faucheuse 6 assiettes JF 2400, Tracteur MF 1080, 2RM, 2 pneus 650x65x35 - Tél: 06.78.09.57.70

VÉHICULES

81 - VENDS quad Suzuki 400 hydro TBE 4 pneus neufs 2010 9500 km 4000 € - Tél : 06.87.55.33.49

81 - VENDS tracteur Mc Cormick X7 de 2020 140 CV 1500H TBE bâti MX – Tél 06.22.15.91.20

81 - ACHETTE tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toutes marques tous états – Tél 07.49.88.65.13

31 - ACHETE camion , VL , PL ou remorque , ou 4x4, étudie toute proposition - Tél : 06.19.13.13.62

31 - VENDS tracteur MF 122 Vigneron, 1 round-ballers Ghel 120x120, 1 faucheuse 6 assiettes JF 2400, 1 faucheuse conditionneuse Vicon KM 241, 1 paire de pneus 650x65x38, 1 cabine MF 168 ou 188 - Tél : 06.78.09.57.70

31 - VENDS Peugeot 308 SW EAT6 break HDT 1061 120 CV blue 1er mise en circulation 04/2016, excellent état, distribution faite à 80 000 kms, plaquettes et distribution, freins fait a 93000 kms, 4 pneus neuf - Tél : 06.74.19.33.59

31 - CHERCHE tracteur auto 90 A 120ch Deutz DX80 A 160ch ou série 06 de 80A 130ch - Tél : 07.77.03.35.72

65 - CHERCHE tracteurs AVPO 90 à 120 ch- Deutsch DX 80 à 160 ch – Serie 06 80 à 130 ch. Tél : 07.77.03.35.72

ANIMAUX

Elevage blond inscrit UPRA, zone coteaux VENDS taureaux 5 ans, vêlage facile, produit visible, repro 8 mois même père, indemne IBR/MHE - Tél 07.81.40 45.17

DECONS OCCITANIE
05 62 75 85 50
aucamville@decons.fr

ACHÈTE FERRAILLE ET MÉTAUX

Ts les jours : 8H - 12H / 14H - 18H
Samedi : 8H - 12H
Fermé le dimanche

A CEDER Chiots border collie, tatoués vaccin, parents travaillant sur troupeau - Tél : 06.24.08.77.89

VENDS Porcelet croisés gascons 15/20kg, truies pleines ou vides - Tél : 06.80.73.47.73

VENDS 15 canards musquets de 13 semaines, 16 €/canard - Tél : 06.37.91.08.64 ou 05.61.69.11.28 (HR)

VENDS Taureaux limousin 8 ans et demi, docile, vaccins sanitaires ok - Tél : 05.61.68.64.03

81- VENDS taurillons BA inscrits prêts à saillir 22 & 26 mois TGS – Tél : 06.63.05.02.08 HR

81 - ACHETE chevaux , poney , ânes , lama , chèvre et mouton - Tél : 06.19.13.13.62

81- VENDS chiots Patou 2 mâles 2 femelles n° puce 250269590462981 Siret 316882364 – Tél : 06.83.40.18.24

81- VENDS 2 taureaux Blond d'Aquitaine 1 de 2 ans ½ et 1 de 8 ans – Tél 06.42.79.81.37

31 - VENDS 2 génisses croisés 19 et 20 mois Tél : 06.56.79.42.90

GASCONNE

Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires

Tél : 06 74 57 02 28 ou 07 85 17 70 38



DIVERS

VENDS Vends balle de foin 120x120 avec ficelle - Tél : 06.83.66.02.28

VENDS Foin de prairie balle 120x120 sous abris à Lézat - Tél : 06.22.09.08.15

VENDS bottes de foin de prairie naturelle 120x150 et bottes de paille rectangulaire 350kg - Tél : 06.16.18.62.61

VENDS Vends balles de foin 120x120 avec ficelle - Tél : 06.83.66.02.28

81 - VENDS balles enrubannées RG/trèfle 500 kg 25€/la balle, transport possible – Tél 06.33.54.43.25

31 - VENDS bruleur gueno état neuf petit prix cause pompe à chaleur - Tél : 06.23.53.53.74

31 - VENDS urgent maison centre ville Muret T3 70m2 BE rentabilisée locative assurée - Tél : 06.17.52.08.30

31 - CHERCHE barre de toit galerie Peugeot 405 break année 1995 - Tél : 06.68.70.25.30

RÉCOLTES

31 - VENDS boules de 125 cm foin 1er coupe + luzerne 2eme coupe stockées à l'abri et de très bonne qualité - Tél : 06.42.49.52.11

EMPLOI

Coopelso COOPÉRATIVES D'INSÉMINATION ANIMALE

Intervenant sur la région Occitanie, spécialisées dans la génétique et la reproduction bovine et caprine

RECRUTE une(e)

TECHNICIEN D'INSÉMINATION
POUR L'ESPÈCE BOVINE

LE PROFIL

Titulaire ou prochainement titulaire d'un BTS PA ou ACSE, vous avez une forte motivation pour l'élevage bovin.
Vous êtes doté d'un excellent relationnel que vous mettrez en œuvre auprès des éleveurs ainsi que de vos collègues. Vous savez faire preuve d'autonomie dans votre travail.
Vous intègrerez Coopelso dans le cadre d'un contrat de professionnalisation afin d'assurer votre formation. Vous serez accompagné(e) en interne par un tuteur et vous suivrez une formation externe auprès d'ELIANCE formation afin d'obtenir votre CAFTI (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Technicien d'Insémination).
Vous devez être titulaire du permis VL (véhicule fourni).

Envoyer lettre de motivation manuscrite + CV à :

COOPELSO - Le Tournal
81580 SOUAL ☎ 05 63 82 52 04

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage) - Tél : 06.37.91.08.64 ou 05.61.69.11.28 (HR)

CHERCHE chauffeur super lourd, pour transport de céréales en poly-benne, secteur Belpech. Contrat de fin août à fin novembre, temps plein, renouvelable tous les ans - Tél : 06.31.01.38.17

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC*

Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE
diffusion 10.000 exemplaires

Nom, prénom
Adresse
☎
Rubrique

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES
une lettre par case, une vide entre chaque mot

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : €

Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

BULLETIN D'ABONNEMENT

REUSSIR **Terres d'Ariège**

+ 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix



11 n°/an | 11 n°/an | 10 n°/an

49 numéros à Terres d'Ariège + 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix 135 €

OU

49 numéros à Terres d'Ariège pour 109 €

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège + 1 AN à la revue de mon choix** au tarif de **135 €**
(Cochez la revue de votre choix ci-contre).

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de **109 €**

☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un **tarif d'abonnement préférentiel** au prix de **79 €** *(Abonnement à Terres d'Ariège).*

Tarifs syndiqués :

☐ **49 numéros de Terres d'Ariège + 1 AN à la revue de mon choix** au tarif de **115 €**

☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de **89 €**



11 n°/an | 6 n°/an | 11 n°/an | 10 n°/an | 10 n°/an | 11 n°/an

MES COORDONNÉES

○ M ○ Mme

Nom Prénom
Société
Adresse
Code postal Ville
Tél Port
E-mail
N° Siret

MODE DE PAIEMENT

○ Je joins un chèque **à l'ordre de SEPA** du montant de mon abonnement.
Je désire une facture : ○ OUI ○ NON

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Coupon à renvoyer à :

TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09 000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Fax 05 61 02 89 60

REUSSIR Nourrir votre performance

REUSSIR - PAD1911-02 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

MHE : Point sur les mesures de soutien

SYNDICATS Les syndicats JA et FDSEA 09 suivent avec assiduité le déploiement des dispositifs de soutien suite à la crise de la MHE qui a lourdement touchée les élevages ariégeois.



Fond d'urgence

La DDT a confirmé le paiement du fond d'urgence pour les 236 élevages du département déclarés « foyer » à hauteur de 250€ par femelle reproductrice (moyenne triennale) soit un total de 2,650 millions d'euros. Concernant les 510 élevages bovins « non foyers », après harmonisation interdépartementale, l'indemnité est fixée à 155€ par femelle reproductrice et sera versée fin mai.

Frais vétérinaire et mortalité des animaux

Pour les élevages déclarés « foyer », afin de bénéficier d'une prise en charge de 90% des frais vétérinaires et de la mortalité des animaux, les dossiers sont à déposer impérativement avant le 30 avril sur le site.

Les conseillers de la Chambre d'Agriculture peuvent accompagner en cas de besoin les éleveurs dans cette démarche. Pour cela, il est indispensable de se munir d'un RIB, de l'attestation signée par le vétérinaire et du bon d'équarrissage en cas de mortalité. Les veaux morts ou morts nés dont la mère a été contaminée par la maladie peuvent eux aussi être indemnisés à condition qu'ils aient été notifiés. Dans le cas de mortalité un barème a été défini par catégorie d'animal.

L'instruction et le paiement de ce dispositif qui n'est pas soumis aux aides minimis est prévu au fil de l'eau.

Il est à noter qu'un élevage est considéré « foyer » lorsqu'un résultat de PCR est positif entre le 19 Septembre et le 31 Décembre 2023 suite à une suspicion sur un animal.

Au 18 avril, 4 270 élevages foyers ont été recensés dans une vingtaine de départements du quart sud ouest de la France. La reprise épidémique ce printemps n'est en aucun cas exclue. La plus grande vigilance est requise.

JA et FDSEA



LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

RÉUSSIR
Terres d'Ariège